

## Fiche de Données de Sécurité

section

1

### Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : Bougie parfumée pomme d'amour 9%  
Nom commercial : Bougie parfumée pomme d'amour

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Bougie parfumée à destination du grand public, à usage décoratif et olfactif en intérieur.  
**Utilisations contre indiquées** : Aucune donnée disponible.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** : **Nom** : BOUGIES DES SENS  
**Rue** : 2 rue des cygnes  
**Code postal/Ville** : 67850 Herrlisheim  
**Pays** : France:  
**Téléphone** : 0678609412  
**Email** : bougies.des.sens67@gmail.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : +33 (0)1 45 42 59 59.

section

2

### Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

**Identification des dangers** : Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

##### Étiquetage

**Pictogrammes de danger**

**Mention d'avertissement**

##### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

**EUH208** Contient benzyl alcohol,  $\alpha,\alpha$ -dimethylphenethyl acetate, 2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde, vanillin, 1-(2,6,6-trimethyl-3-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one, (R)-p-mentha-1,8-diene. Peut produire une réaction allergique.

##### Mises en garde

**P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
**P102** Tenir hors de portée des enfants.  
**P103** Lire l'étiquette avant utilisation.

## Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

## 2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

section

# 3 Composition/informations sur les composants

## 3.2 Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

| Substance                                           |                    | Concentration (%) | Limites de concentration spécifiques | Classification                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| benzyl alcohol                                      |                    |                   |                                      |                                                                                                                      |
| N°CAS                                               | 100-51-6           | C= 0.7398%        |                                      | H302 Acute Tox. 4 ORAL<br>H319 Eye Irrit. 2<br>H332 Acute Tox. 4 INHALATION                                          |
| N°EC                                                | 202-859-9          |                   |                                      |                                                                                                                      |
| N°IDX                                               | 603-057-00-5       |                   |                                      |                                                                                                                      |
| Numéro                                              | 01-                |                   |                                      |                                                                                                                      |
| d'enregistre ment                                   | 2119492630-38-XXXX |                   |                                      |                                                                                                                      |
| α,α-dimethylphenethyl acetate                       |                    |                   |                                      |                                                                                                                      |
| N°CAS                                               | 151-05-3           | C=0.6777%         |                                      | H315 Skin Irrit. 2<br>H412 Aquatic Chronic 3                                                                         |
| N°EC                                                | 205-781-3          |                   |                                      |                                                                                                                      |
| N°IDX                                               |                    |                   |                                      |                                                                                                                      |
| Numéro                                              | 01-                |                   |                                      |                                                                                                                      |
| d'enregistre ment                                   | 2120258394-51-XXXX |                   |                                      |                                                                                                                      |
| 2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde           |                    |                   |                                      |                                                                                                                      |
| N°CAS                                               | 68039-49-6         | C= 0.135%         |                                      | H315 Skin Irrit. 2<br>H317 Skin Sens. 1B<br>H411 Aquatic Chronic 2                                                   |
| N°EC                                                | 268-264-1          |                   |                                      |                                                                                                                      |
| N°IDX                                               |                    |                   |                                      |                                                                                                                      |
| Numéro                                              |                    |                   |                                      |                                                                                                                      |
| d'enregistre ment                                   |                    |                   |                                      |                                                                                                                      |
| vanillin                                            |                    |                   |                                      |                                                                                                                      |
| N°CAS                                               | 121-33-5           | C=0.09%           |                                      | H319 Eye Irrit. 2                                                                                                    |
| N°EC                                                | 204-465-2          |                   |                                      |                                                                                                                      |
| N°IDX                                               |                    |                   |                                      |                                                                                                                      |
| Numéro                                              | 01-                |                   |                                      |                                                                                                                      |
| d'enregistre ment                                   | 2119516040-60-XXXX |                   |                                      |                                                                                                                      |
| 1-(2,6,6-trimethyl-3-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one |                    |                   |                                      |                                                                                                                      |
| N°CAS                                               | 57378-68-4         | C= 0.027%         | M(Chronic)=1                         | H302 Acute Tox. 4 ORAL<br>H315 Skin Irrit. 2<br>H317 Skin Sens. 1A<br>H400 Aquatic Acute 1<br>H410 Aquatic Chronic 1 |
| N°EC                                                | 260-709-8          |                   |                                      |                                                                                                                      |
| N°IDX                                               |                    |                   |                                      |                                                                                                                      |
| Numéro                                              |                    |                   |                                      |                                                                                                                      |
| d'enregistre ment                                   |                    |                   |                                      |                                                                                                                      |
| (R)-p-mentha-1,8-diene [1]                          |                    |                   |                                      |                                                                                                                      |

|                                 |                               |           |     |                                                                      |
|---------------------------------|-------------------------------|-----------|-----|----------------------------------------------------------------------|
| N°CAS                           | 5989-27-5                     | C=0.0261% | M=1 | H226 Flam. Liq. 3                                                    |
| N°EC                            | 227-813-5                     |           |     | H304 Asp. Tox. 1                                                     |
| N°IDX                           | 601-096-00-2                  |           |     | H315 Skin Irrit. 2                                                   |
| Numéro<br>d'enregistre-<br>ment | 01-<br>2119529223-<br>47-XXXX |           |     | H317 Skin Sens. 1B<br>H400 Aquatic Acute 1<br>H412 Aquatic Chronic 3 |

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

## Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

## section 4

## Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

#### En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

#### Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

#### En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

#### En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

#### Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

## section 5

## Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Sable.

#### Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

#### Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

section

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

#### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section

## 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

section

## 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle :

Pas de données disponibles

#### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

#### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

**Remarque :**

Pas de données disponibles

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle : Pas de données disponibles**

**Protection des yeux et du visage :** **Protection oculaire appropriée :**  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Protection de la peau :** **Protection des mains :**  
**Type de gants appropriés :**  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Protection du corps :**  
**Vêtement de protection approprié :**  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Protection respiratoire :** **Appareil de protection respiratoire :**  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Remarque :**

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                           |                                 |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Etat physique                                                             | : Solide                        |
| Couleur                                                                   | : Non Déterminé(e)              |
| Odeur                                                                     | : Fruitée - Gourmande - Florale |
| pH                                                                        | : Non applicable                |
| Point de fusion/point de congélation                                      | : Pas de données disponibles    |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                     | : Non applicable                |
| Point d'éclair                                                            | : > 100°C                       |
| Inflammabilité                                                            | : Pas de données disponibles    |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | : Non applicable                |
| Pression de vapeur                                                        | : Pas de données disponibles    |
| Densité de vapeur                                                         | : Non applicable                |
| Densité relative                                                          | : Pas de données disponibles    |
| Solubilité(s)                                                             | : Non Soluble                   |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)                         | : Non applicable                |

|                                   |   |                            |
|-----------------------------------|---|----------------------------|
| Température d'auto-inflammabilité | : | Non applicable             |
| Température de décomposition      | : | Pas de données disponibles |
| Viscosité cinématique             | : | Pas de données disponibles |
| Solubilité dans d'autres solvants | : | Pas de données disponibles |
| Caractéristiques des particules   | : | Pas de données disponibles |

## 9.2 Autres informations de sécurité

### Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

### Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

## section 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

#### Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

#### Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

#### Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

**Lésions oculaires graves/irritation :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Sensibilisation de la peau :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Cancérogénicité :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité pour la reproduction :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Mutagénicité des cellules germinales :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Sensibilisation des voies respiratoires :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires :**

Pas de données disponibles

## 11.2 Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substances :**

Pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

##### Substances :

Pas de données disponibles

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

##### Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

## section 13 Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination des produits/emballages :

###### Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

###### Options de traitement des déchets :

###### Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

###### Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

###### Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

##### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 14 Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 15 Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 16 Autres informations

### Indication des changements

V2 12/08/2025 : mise en conformité concernant l'utilisation détaillée du produit (section 1.2). Version mise à jour suite à une relecture de la classification CLP de la fragrance pomme d'amour, pour assurer la conformité avec l'article 31 du règlement REACH et le règlement CLP.

### Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

### Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

### Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n ° 1272/2008.

### Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Acute Tox. 4 ORAL

H315 Skin Irrit. 2

H317 Skin Sens. 1B

Nocif en cas d'ingestion

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

|      |                   |                                                                                         |
|------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| H400 | Aquatic Acute 1   | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410 | Aquatic Chronic 1 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Aquatic Chronic 2 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.      |
| H412 | Aquatic Chronic 3 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme         |

### Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### Informations complémentaires

Date de création : 20/07/2024

Date de version : 12/08/2025

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.